



MON GUIDE DU PERMIS DE CONDUIRE

CATÉGORIE C+E - C1+E

Édition 09/2025

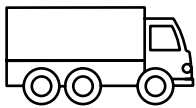
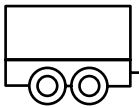
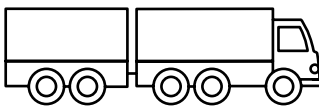
APPRENTISSAGE ET
ÉPREUVES PRATIQUES

**AVEC ET SANS
CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE (CAP)**

Cette brochure décrit les prochaines étapes de votre **formation pratique** pour obtenir le permis de conduire de la catégorie **C (ou C1) + E** et, le cas échéant, le certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Elle contient également des **informations importantes** à lire avant votre **examen pratique**. Suivez les directives de ce guide.

JE SOUHAITE ADJOINDRE UNE REMORQUE À MON VÉHICULE DE LA CATÉGORIE B, C1 OU C.

→ Identifiez tout d'abord la **catégorie** du permis de conduire requise en fonction des caractéristiques des véhicules couplés.

M.M.A. VÉHICULE TRACTEUR	M.M.A. REMORQUE OU SEMI-REMORQUE	M.M.A. ENSEMBLE	CATÉGORIE REQUISE
			
Catégorie B ≤ 3.500 kg	> 3.500 kg	≤ 12.000 kg	C1 + E ou B + E délivré avant le 01/05/2013
Catégorie C1 > 3.500 kg ET ≤ 7.500 kg	> 750 kg	≤ 12.000 kg	C1 + E
Catégorie C > 3.500 kg	> 750 kg	néant	C + E

M.M.A. = Masse Maximale Autorisée



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 10/09/2009, l'**aptitude professionnelle** est un complément obligatoire au permis de conduire pour les conducteurs effectuant du transport professionnel au moyen d'un véhicule du groupe C. Elle implique la réussite d'un **examen de qualification initiale** (obtention du certificat - code 95) et le suivi d'une **formation continue** de 35 heures, tous les 5 ans (prolongation du certificat).

Je suis titulaire de la catégorie C (ou C1) et du code 95 (ou dispense).

→ Pas d'examen théorique. Vous devez cependant réussir l'**examen pratique** du **permis de conduire**.

Je suis déjà titulaire de la catégorie C (ou C1) et souhaite obtenir le code 95 du groupe C.

→ Vous devez présenter les examens (ou examens complémentaires) théorique et pratique de **qualification initiale** et l'épreuve de 90 minutes sur la voie publique. Consultez également la brochure intitulée **MES ÉPREUVES THÉORIQUES - CATÉGORIES POIDS LOURDS**.



AVERTISSEMENT

Lisez attentivement les pages suivantes. Un changement de réglementation peut cependant modifier les informations reprises dans cette brochure.

Consultez notre site web www.autosecurite.be pour connaître les mises à jour et **NOS TARIFS**.



CONSEILS

Une bonne préparation, alliée à vos connaissances et à votre expérience, vous permettra d'aborder vos épreuves pratiques avec la confiance nécessaire à la réussite. **Bonne route**.

MES ÉPREUVES THÉORIQUES	p. 4
MON EXAMEN MÉDICAL	p. 4
MES ÉPREUVES PRATIQUES	p. 5

1 ME PRÉPARER

Quelles parties de l'examen pratique dois-je réussir ?	p. 5
Je présente l'examen du PERMIS DE CONDUIRE.	
Je présente l'examen COMBINÉ.	
Je présente l'examen de QUALIFICATION INITIALE.	
Je présente l'examen COMPLÉMENTAIRE de qualification initiale.	
Quelle filière d'apprentissage choisir ?	p. 6
Je souhaite obtenir la catégorie C + E (ou C1 + E) (avec ou sans le CAP).	
Je suis déjà titulaire de la catégorie C + E (ou C1 + E) et souhaite obtenir le CAP.	
Via l'auto-école agréée & l'accès direct à mes épreuves	p. 7
Mes cours pratiques obligatoires : Où ? Combien d'heures ?	
Quelle validité ? Document délivré.	
Mon examen pratique : Quand le passer ? Quels véhicules ?	
En filière libre	p. 7
Mon permis provisoire : Âge minimum. Comment l'obtenir ? Quelle validité ?	
Mon stage : Durée. Quel(s) guide(s) ? Sous quelles conditions conduire ? Interdictions.	
Mon examen pratique : Quand le passer ? Quels véhicules ? Après 2 échecs.	
Au-delà de la validité. Validité de l'épreuve sur terrain privé.	
Mon rendez-vous obligatoire pour l'examen	p. 10
Où présenter mon examen ?	
Comment prendre rendez-vous ? En filière libre. Avec l'auto-école agréée. Annulation.	

2 LE JOUR DE MON EXAMEN

Quel équipement ?	p. 11
Quels véhicules pour mon examen en filière libre ?	p. 11
Caractéristiques requises. Vérification technique.	
Quels sont les documents administratifs requis ?	p. 14
Mes documents.	
En filière libre : pour mon guide et pour chaque véhicule.	
Carte d'identité périmée ? En cas de manquement.	
Comment se déroule mon examen pratique ?	p. 15
Mon épreuve sur terrain privé	p. 15
Mon épreuve de qualification initiale	p. 28
Mon épreuve sur la voie publique	p. 30

3 APRÈS MON EXAMEN

Quelles démarches ?	p. 31
Réussite.	
Échec.	
Mon certificat d'aptitude professionnelle	p. 32
Quelle est sa validité ? Comment prolonger mon CAP ?	
Une remarque ? Un problème ?	p. 32
Réclamation, recours.	
En cas de déchéance	p. 32

MES ÉPREUVES THÉORIQUES



L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

→ Il n'y a pas d'examen théorique pour cette catégorie.



LA QUALIFICATION INITIALE QUELLE VALIDITÉ ?

→ **3 ans.** **Exemple :** vous réussissez le 30/09/25
→ la réussite reste valable jusqu'au 29/09/28 inclus.

Toutes les épreuves réussies doivent être en cours de validité le jour de l'examen pratique.

Consultez la brochure intitulée **MES ÉPREUVES THÉORIQUES – CATÉGORIES POIDS LOURDS** pour connaître les informations relatives à l'examen de qualification initiale.

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MON EXAMEN MÉDICAL



Tout conducteur d'un véhicule appartenant à une catégorie du groupe 2 (C1, C, C1 + E, C + E, D1, D, D1 + E ou D + E) doit avoir satisfait un **examen médical**, qu'il soit en **apprentissage**, en **examen** ou **titulaire d'un permis de conduire**.



QUELLE VALIDITÉ ?

→ **5 ans maximum.**

→ Contrôlez l'échéance de votre examen médical et prévoyez, le cas échéant, le renouvellement de votre attestation médicale avant de débiter votre formation pratique.

MES ÉPREUVES PRATIQUES

1 ME PRÉPARER



QUELLES PARTIES DE L'EXAMEN PRATIQUE DOIS-JE RÉUSSIR ?

Je présente l'examen du **PERMIS DE CONDUIRE**.

→ Obtention de la catégorie seule. Vous êtes déjà titulaire du CAP du groupe C (ou dispensé).

Conditions requises

18 ans minimum.
Catégorie C ou C1 (avec, le cas échéant, le code 95).
Examen médical en cours de validité.

1^{ère} épreuve → 6 manœuvres sur terrain privé.

2^{ème} épreuve → Parcours de 45 minutes minimum sur la voie publique.

Je présente l'examen **COMBINÉ**.

→ Obtention du CAP du groupe C en même temps que la catégorie.

Conditions requises

18 ans minimum.
Catégorie C (ou C1) sans le code 95.
Réussite de l'examen théorique de qualification initiale en cours de validité.
Examen médical en cours de validité.

1^{ère} épreuve → 6 manœuvres sur terrain privé.

2^{ème} épreuve → Qualification initiale en 6 parties.

3^{ème} épreuve → Parcours de 90 minutes minimum sur la voie publique.

Je présente l'examen de **QUALIFICATION INITIALE**.

→ Obtention du CAP du groupe C lorsque vous êtes déjà titulaire du permis de conduire de la catégorie C + E (ou C1 + E).

Conditions requises

18 ans minimum.
Catégorie C + E (ou C1 + E).
Réussite de l'examen théorique de qualification initiale en cours de validité.
Examen médical en cours de validité.

1^{ère} épreuve → Qualification initiale en 6 parties.

2^{ème} épreuve → Parcours de 90 minutes minimum sur la voie publique.

Je présente l'examen **COMPLÉMENTAIRE** de qualification initiale.

→ Obtention du CAP du groupe C lorsque vous êtes déjà titulaire du CAP du groupe D et du permis de conduire de la catégorie C + E (ou C1 + E).

Conditions requises

18 ans minimum.
Catégorie C + E (ou C1 + E) et une catégorie du groupe D + code 95.
Réussite de l'examen théorique de qualification initiale en cours de validité.
Examen médical en cours de validité.

1^{ère} épreuve → Qualification initiale en 6 parties.

2^{ème} épreuve → Parcours de 90 minutes minimum sur la voie publique.



QUELLE FILIÈRE D'APPRENTISSAGE CHOISIR ?

Je souhaite obtenir **la catégorie C + E (ou C1 + E)**.

AVEC ou sans le CAP, deux filières sont possibles. Demandez, le cas échéant, un permis de conduire provisoire à votre administration communale.

L'AUTO-ÉCOLE AGRÉÉE

Dès 18 ans (*)

LA FILIÈRE LIBRE (**)

Dès 18 ans (*)

Formation

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> → Sans permis provisoire → 8 h de cours minimum → Accès direct à l'examen sans stage | <ul style="list-style-type: none"> → Avec permis provisoire Modèle 3 → Avec guide(s) → Stage accompagné (1 à 12 mois) |
|---|---|

Examen pratique

Véhicules de l'auto-école

Véhicules personnels

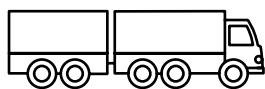
(*) 21 ans minimum pour le titulaire de la catégorie C sans le CAP.

(**) La filière libre n'est pas accessible si vous êtes déchu du droit de conduire ou non réintégré dans le droit de conduire.

Je suis déjà titulaire de la catégorie C + E (ou C1 + E) et souhaite obtenir le **CAP du groupe C**.



- Vous n'êtes pas soumis à l'apprentissage obligatoire (pas de permis provisoire, ni de stage ou d'heures via une auto-école agréée imposés).
 - Vous pouvez, dès lors, subir immédiatement votre examen pratique :
 - de **qualification initiale** ;
 - ou **complémentaire de qualification initiale**
- Dans ce cas, vous êtes aussi titulaire d'une catégorie du groupe D avec CAP.



VIA L'AUTO-ÉCOLE AGRÉÉE ET L'ACCÈS DIRECT À MES ÉPREUVES

MES COURS PRATIQUES OBLIGATOIRES



OÙ ?

Dans une **auto-école agréée** uniquement.



COMBIEN D'HEURES ?

8 heures minimum pour avoir accès à votre examen pratique : **TERRAIN PRIVÉ, VOIE PUBLIQUE** et, le cas échéant, **QUALIFICATION INITIALE**.



QUELLE VALIDITÉ ?

Les cours restent valables **3 ans**.



DOCUMENT DÉLIVRÉ

Vous recevez un « Certificat d'enseignement pratique » **à présenter** obligatoirement lors de l'**examen pratique**.

MON EXAMEN PRATIQUE



QUAND LE PASSER ?

- Pas de délai minimum.
- Nombre illimité de tentatives.

QUELS VÉHICULES POUR MON EXAMEN ?



- Le train de véhicules de l'auto-école agréée (avec un instructeur de conduite breveté).



EN FILIÈRE LIBRE

MON PERMIS PROVISOIRE

ÂGE MINIMUM

- 18 (ou 21) ans.

COMMENT L'OBTENIR ?

Auprès de votre **ADMINISTRATION COMMUNALE**.

- Choisissez 1 ou 2 guides pour vous accompagner dans votre apprentissage.
- Présentez le formulaire "Demande de permis de conduire provisoire" dûment complété.
- Présentez également votre permis de conduire valable pour la catégorie C1 ou C.



QUELLE VALIDITÉ ?

- **12 mois maximum**.
- Ne peut, en aucun cas, être prolongé.

MON STAGE



DURÉE

→ 1 mois minimum - 12 mois maximum.

**QUEL GUIDE ?
CONDITIONS REQUISES**


- **24 ans** au moins.
- Inscrit **en Belgique** avec un document d'identité délivré en Belgique.
- Titulaire d'un permis de conduire belge ou européen valable, selon le cas, pour la catégorie C1 + E ou C + E, depuis **6 ans au moins**.
- Permis de conduire valable pour la conduite du train de véhicules d'apprentissage (et selon codes restrictifs éventuels : par exemple, code 78).
- En mesure de reprendre le contrôle du train de véhicules et, le cas échéant, de le conduire.
- N'est pas ou n'a pas été **déchu du droit de conduire** dans les 3 ans qui précèdent la délivrance du permis provisoire et a satisfait aux examens éventuellement imposés par le juge.
- Sauf pour un même candidat, **n'a pas été mentionné comme guide** sur un autre permis provisoire pendant l'année qui précède la délivrance du permis provisoire. **Exceptions :**
 - Guide pour ses enfants ou pupilles ou ceux de son partenaire légal.
 - Guide et candidat inscrits à l'Office national de la sécurité sociale comme membres du personnel de la même entreprise qui assure la formation des conducteurs à son service.
 - Guide et candidat qui effectuent des prestations dans un service d'incendie visé par la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile.
- **En cas de changement de guide, faites modifier votre permis provisoire par l'administration communale.**

**SOUS QUELLES
CONDITIONS CONDUIRE ?**


- Accompagné d'un des guides mentionnés sur votre permis provisoire (un seul passager supplémentaire est alors autorisé) ou, le cas échéant, des 2 guides.
- Un guide doit prendre place à l'avant du véhicule.
- Avec le signe **L** réglementaire placé de manière visible à l'arrière de la remorque.
- Avec des rétroviseurs extérieurs droits et extérieurs gauches placés de telle façon que le conducteur et le guide puissent chacun surveiller de manière satisfaisante la circulation vers l'arrière, sur la droite et sur la gauche.

**QUELLES SONT LES
INTERDICTIONS ?**


- Conduire de 22 heures jusqu'au lendemain à 6 heures : le vendredi, le samedi, le dimanche, la veille des jours fériés légaux et les jours fériés légaux (sauf si vous avez 24 ans minimum).
- Conduire à l'étranger.

MON EXAMEN PRATIQUE

QUAND LE PASSER ?

- Après un stage d'**1 mois** minimum (à compter de la délivrance de votre permis provisoire).
- Pendant la validité de votre permis provisoire.
- Le cas échéant, avant la fin de validité de votre réussite de l'épreuve sur terrain privé.

QUELS VÉHICULES ?

- Votre propre train de véhicules pour l'examen en filière libre (avec votre guide).
- Le cas échéant, ceux de l'auto-école agréée (avec un instructeur de conduite breveté). Vous avez alors suivi la formation pratique obligatoire.

APRÈS 2 ÉCHECS MANŒUVRES ET/OU VOIE PUBLIQUE



Si votre permis provisoire est en cours de validité :

- Vous devez suivre **4 h de cours pratiques** minimum auprès d'une auto-école agréée.
- Le train de véhicules de l'auto-école agréé est obligatoire à partir de votre 3^{ème} examen.

AU-DELÀ DE LA VALIDITÉ DE 12 MOIS

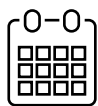
QUE FAIRE SI MON PERMIS PROVISOIRE N'EST PLUS VALABLE ?

- Restituez votre permis provisoire expiré à votre **ADMINISTRATION COMMUNALE**.
- Si vous souhaitez terminer votre apprentissage et présenter votre examen pratique, la filière via l'**auto-école agréée** est obligatoire.
- Toutefois, 3 ans après l'expiration de votre permis provisoire, vous pouvez obtenir de nouveau un permis provisoire pour la même catégorie et recommencer un nouvel apprentissage (les échecs aux éventuels examens antérieurs sont annulés).

VALIDITÉ DE L'ÉPREUVE SUR TERRAIN PRIVÉ : 1 AN (OU 3 ANS SI EXAMEN COMBINÉ).

Exemple : vous réussissez le 15/03/2025 → la réussite reste valable jusqu'au 14/03/2027 inclus (ou 14/03/2023).

- **Vous devez réussir l'épreuve sur la voie publique dans ce délai.**
- **Lorsque l'épreuve sur terrain isolé de la circulation est réussie avec un véhicule articulé (tracteur + semi-remorque), l'épreuve sur la voie publique ne peut pas être présentée avec un ensemble (camion-remorque/véhicule semi-porté), et inversement.**



MON RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE POUR L'EXAMEN

OÙ PRÉSENTER MON EXAMEN ?

→ Dans le centre d'examen de votre choix.



COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?



COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

Les rendez-vous se font via le portail ou le call Center

087/57.20.30

www.autosecurite.be/fr/portail-de-rendez-vous/

- Prenez rendez-vous au minimum **6 semaines** à l'avance.
- **Via le portail.**
- Munissez-vous des **documents** suivants : carte d'identité, permis de conduire, permis provisoire (le cas échéant), attestations de réussite des épreuves précédentes.

EN FILIÈRE LIBRE

Avec votre train de véhicules uniquement.
Épreuves réussies préalablement en cours de validité.
Pour l'examen du **permis de conduire** ou l'examen **combiné** :

- Permis provisoire Modèle 3 en cours de validité.
- Stage obligatoire de 1 à 12 mois.



087/57.20.30

En cas de modification/annulation, avertissez le Call Center (**087/57.20.30**) ou via le portail **au moins 8 jours ouvrables complets avant la date prévue**, le samedi non compris.

VIA AUTO-ÉCOLE AGRÉÉE

Avec le train de véhicules de l'auto-école agréée.

- L'auto-école agréée où vous avez suivi votre formation **se charge de la prise de votre rendez-vous** auprès du centre d'examen.

2 LE JOUR DE MON EXAMEN

QUEL ÉQUIPEMENT ?



→ Pour être admis à votre examen sur terrain privé ainsi qu'à l'épreuve de qualification initiale, vous devez disposer de **gants de sécurité**. Nous vous recommandons vivement de porter des **chaussures de sécurité**.

QUELS VÉHICULES POUR MON EXAMEN EN FILIÈRE LIBRE ?

Votre train de véhicules d'examen doit permettre d'effectuer les contrôles préalables et les manœuvres prévus et, le cas échéant, de réaliser l'épreuve de qualification initiale.

CARACTÉRISTIQUES REQUISES

EXAMEN C + E

EXAMEN C1 + E

ENSEMBLE		(1) Si véhicule articulé (tracteur + semi-remorque)	
		→ M.M.A. d'au moins 20.000 kg. → Poids réel d'au moins 15.000 kg. → Longueur d'au moins 14 m. → Largeur d'au moins 2,40 m.	
		(2) Si ENSEMBLE (camion + remorque ou semi-porté)	ENSEMBLE (camion + remorque)
VÉHICULE TRACTEUR		→ Catégorie C. → M.M.A. d'au moins 12.000 kg. → Poids réel d'au moins 10.000 kg. → Longueur d'au moins 8 m. → Largeur d'au moins 2,40 m.	→ Catégorie C1. → M.M.A. d'au moins 5.500 kg (sans dépasser 7.500 kg). → Longueur d'au moins 5,50 m.
REMORQUE		→ Longueur d'au moins 7,50 m.	→ M.M.A. d'au moins 2.500 kg. → Poids réel d'au moins 800 kg.
ENSEMBLE		→ M.M.A. d'au moins 20.000 kg. > Poids réel d'au moins 15.000 kg. > Longueur d'au moins 15,50 m. > Largeur d'au moins 2,40 m.	→ Longueur d'au moins 9 m.

GÉNÉRAL

- Avec ABS.
- Vitesse d'au moins 80 km/h sur route en palier.
- Carrosserie fermée ou bâche couvrant complètement la surface de chargement.
- Compartiment à marchandises au moins aussi haut et large que la cabine conducteur (sans rétroviseurs).
- Avec tachygraphe conforme au Règlement (CEE) n°3821/85 (et suffisamment de papier ou disque vierge adapté).
- Equipé des cales nécessaires à l'immobilisation de la remorque (minimum 2), sauf pour un ensemble dont le camion est muni d'une boule comme système d'accrochage.
- Si place pour l'examineur aménagée dans une cabine couchette : l'examineur doit avoir une visibilité suffisante via les vitres latérales.
- Si équipé d'un ralentisseur : dispositif connecté lors de l'examen.
- Ceintures de sécurité en état de fonctionner.
- Signe **L** à l'arrière et à un endroit visible.
- Des rétroviseurs extérieurs droits et extérieurs gauches placés de telle façon que le conducteur et le guide puissent chacun surveiller de manière satisfaisante la circulation vers l'arrière, sur la droite et sur la gauche.
- Etat de propreté suffisant.

CHARGEMENT



- Poids au moins équivalent à la moitié de la charge utile du véhicule. (L'examineur peut, au besoin, faire procéder au pesage du véhicule).
- Chargement correctement réparti (notamment entre le véhicule tracteur et la remorque) et arrimé.
- Chargement refusé : produits ADR, animaux vivants ou produits nauséabonds.

Comment calculer la moitié de la charge utile selon le type de véhicule(s) ?

$$\frac{(1) \text{ M.M.A. du train - TARE tracteur - TARE semi-remorque } (*)}{2}$$

$$\frac{(2) \text{ M.M.A. camion - TARE camion ET M.M.A. remorque - TARE remorque}}{2}$$

(*) Après avoir effectué le calcul de la moitié de la charge utile, il convient de vérifier que celle-ci ne dépasse pas la charge utile autorisée de la semi-remorque. Celle-ci se calcule comme suit : MMA de la semi-remorque – TARE de la semi-remorque. Si la moitié de la charge utile dépasse la charge utile autorisée de la semi-remorque, la charge exigée pour l'examen pratique est la charge utile maximale de la semi-remorque pour autant que la semi-remorque ait été immatriculée avant le 01/01/2000. Dans le cas contraire, le véhicule sera refusé à l'examen.



SONT ACCEPTÉS

- Immatriculation temporaire de longue durée (immatriculation internationale et, entre autres, immatriculation du Shape et de l'OTAN).
- Sous certaines conditions, immatriculation étrangère (veuillez le signaler lors de la prise de rendez-vous à l'examen pratique).
- Systèmes d'aide au stationnement et caméra de recul d'origine sur le véhicule.



NE SONT PAS ACCEPTÉS

- Plaque marchand, plaque d'essai, plaque transit de courte durée ou ancêtre.
- Repères et marques spécialement ajoutés pour faciliter les manœuvres.
- Objet non fixé qui pourrait constituer un projectile dangereux pour les occupants en cas d'accident ou de freinage brusque.

POUR L'ÉPREUVE DE QUALIFICATION INITIALE

- Possibilité d'entrer dans le véhicule (ou la remorque) de manière sécurisée avec une palette et 4 fûts.
- Plancher (ou double plancher : surface plane sur toute la largeur du véhicule et d'une longueur minimum de 2m50 située à une hauteur maximum de 35 cm du plancher d'origine du véhicule) muni d'au moins 4 crochets d'arrimage (résistance à la traction d'au moins 500 daN).



PRÉPAREZ VOTRE ENSEMBLE DE VÉHICULES POUR L'EXAMEN :

Une **vérification technique** des véhicules sera effectuée par l'examineur au début de l'examen. Certains dysfonctionnements peuvent faire obstacle au passage de l'examen.

Contrôlez le bon fonctionnement

- du klaxon,
- des feux,
- des clignotants,
- des essuie-glaces,
- du système de désembuage,
- du frein de stationnement,
- du compteur de vitesse,
- du tachygraphe,
- du dispositif d'attelage,
- des portières.

Ainsi que :

- le chargement,
- l'état des pneus, de la carrosserie et de la bâche ;
- la présence du signe **L**, des rétroviseurs supplémentaires (le cas échéant), des catadioptres latéraux et arrière, des garde-boues aux roues arrière, des extincteurs conformes et d'un disque vierge avec un marquage d'homologation (ou un numéro « e ») adapté au tachygraphe analogique ou suffisamment de papier dans le tachygraphe digital pour imprimer le ticket.



QUELS SONT LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS REQUIS ?

MES DOCUMENTS



- Carte d'identité.
- Permis de conduire catégorie C ou C1 au moins + mention de l'examen médical (ou attestation médicale du groupe 2).
- Le cas échéant, attestation de réussite de l'épreuve sur terrain privé.
- Le cas échéant, preuve du paiement anticipé.

EN FILIÈRE LIBRE

- Permis provisoire Modèle 3 (si examen du permis de conduire ou combiné).

AVEC L'AUTO-ÉCOLE AGRÉÉE

- Certificat d'enseignement pratique. Le cas échéant, certificat d'enseignement pratique requis après 2 échecs successifs.

POUR MON EXAMEN EN FILIÈRE LIBRE

GUIDE PRÉSENT

- Carte d'identité.
- Permis de conduire.

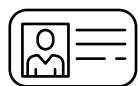
CHAQUE VÉHICULE

- Certificat d'immatriculation.
- Carte d'assurance.
- Certificat de contrôle technique de couleur verte.
- Fiche technique / rapport d'identification.

- Bon de pesée (délivré au plus tôt le dernier jour ouvrable avant la date de l'examen pratique par une station de contrôle technique agréée).
- Attestation relative à la nature de la charge et au poids réel des véhicules chargés (à remplir au centre d'examen).

TOUS LES DOCUMENTS À PRÉSENTER DOIVENT ÊTRE
LES ORIGINAUX, EN COURS DE VALIDITÉ.

> LES COPIES, MAILS ET FAX NE SERONT PAS ACCEPTÉS.



CARTE D'IDENTITÉ PÉRIMÉE ?

Votre examen aura lieu à condition d'être en possession de **la carte d'identité périmée et du récépissé délivré par l'administration communale**, qui prouve la demande de renouvellement. Votre demande de permis de conduire sera conservée dans la base de données du centre d'examen et ne sera délivrée que sur la présentation de la carte d'identité en règle. **SANS LE RÉCÉPISSÉ, L'EXAMEN N'AURA PAS LIEU.**



SI MALHEUREUSEMENT JE NE SUIS PAS ADMIS À L'EXAMEN OU EN CAS D'ABSENCE

EN CAS DE MANQUEMENT administratif ou technique, votre examen n'aura pas lieu. Le coût de l'examen restera néanmoins automatiquement à votre charge. Ce montant est également dû **EN CAS D'ABSENCE** à votre examen.

COMMENT SE DÉROULE MON EXAMEN PRATIQUE ?

Votre examen pratique comporte **2 ou 3 épreuves** selon votre profil :

- L'épreuve sur terrain privé (manœuvres).
- L'épreuve de qualification initiale (si CAP).
- L'épreuve sur la voie publique, accessible après la réussite de l'épreuve sur terrain privé.



MON ÉPREUVE SUR TERRAIN PRIVÉ

LES 6 MANŒUVRES À EXÉCUTER

- L'examineur vous fournira des explications complètes avant le début de chaque manœuvre.
- La validité de l'épreuve sur terrain privé est de 1 an (ou 3 ans) > **VOUS DEVREZ RÉUSSIR L'ÉPREUVE SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS CE DÉLAI.** Exemple : vous réussissez le 15/09/25 → la réussite reste valable jusqu'au 14/09/26 inclus (ou 14/09/28).

1

Contrôles préalables

- Contrôles essentiels et complémentaires.
- Précautions pour monter et descendre du véhicule.
- Réglages.

ENSUITE, VOUS EXÉCUTEREZ LES MANŒUVRES SUIVANTES SELON L'ORDRE DÉFINI PAR L'EXAMINATEUR :

2

Désaccouplement et accouplement de la remorque.

3

Marche arrière en ligne droite.

4

Rangement le long d'un trottoir.

5 & 6

Virer en marche arrière et recul à quai de manière combinée.



QUELS SONT LES COMPORTEMENTS AUTORISÉS OU REFUSÉS ?

- Vous devez vous trouver en permanence en **position de conduite normale**.
- Vous pouvez regarder par la fenêtre ouverte pour autant que vous gardiez le contact avec l'assise du siège.
- Le port de la **ceinture de sécurité** et l'usage des **clignotants** ne sont pas obligatoires pendant l'examen sur terrain privé.
- **Rétroviseurs** : les boîtiers des rétroviseurs extérieurs doivent se trouver en position d'utilisation normale (non rabattus) pendant toutes les manœuvres.
- **Quitter le véhicule** : vous pouvez ouvrir votre portière pour jeter un coup d'œil ou pour descendre du véhicule pendant ou entre les manœuvres. Vous devez cependant être **à l'arrêt. Avant de quitter le véhicule, vous devez avoir enclenché le frein de stationnement. Ce que vous ne pouvez pas faire** : sauter du véhicule, descendre dos tourné au véhicule, laisser votre portière ouverte, courir.
- **Toucher** une balise ou **monter sur la bordure** entraîne l'échec à l'examen.
- **Porte-à-faux** (avant et arrière) du véhicule : il peut dépasser la limite de la rue (matérialisée par une bordure ou une ligne).
- **Faire tourner les roues sur place** est considéré comme une faute.

2

LE JOUR DE MON EXAMEN

MANŒUVRE 1 : CONTRÔLES PRÉALABLES

Une bonne habitude que tout conducteur doit prendre avant de démarrer est de faire connaissance avec le train de véhicules et d'effectuer les contrôles préalables.

CONTRÔLES EXTÉRIEURS.

Vous devrez effectuer les contrôles extérieurs nécessaires avant votre départ.

1. CONTRÔLES ESSENTIELS.

- Effectuez correctement ces contrôles seul (**liste à connaître par cœur**), dans l'ordre que vous désirez, en précisant ce que vous vérifiez.
- Le port de **gants de sécurité** est obligatoire.

COMPORTEMENT ATTENDU

- **Les fluides** : montrez l'endroit de vérification du niveau et du remplissage (l'ouverture de la calandre n'est pas nécessaire si le véhicule est muni de jauges électroniques. Vous devrez alors préciser où se situe la jauge de chaque élément).

- Liquide de refroidissement.
- Huile moteur.
- Produit lave-glace.

- **L'état des pneus** :

- **Usure** : regardez et contrôlez les rainures principales, précisez qu'elles sont suffisantes.
- **Pression** : regardez et indiquez que les pneus ne sont pas dégonflés ou crevés. De plus, pour les pneus jumelés : vous devez préciser oralement que vous donnez un coup de marteau, pour chaque pneu, dans la bande de roulement et surtout pas dans le flanc du pneu. (Si un témoin au tableau de bord permet de signaler une pression des pneus insuffisante, le fait de pouvoir montrer ce témoin lumineux est considéré équivalent au contrôle).

- **Les fenêtres, rétroviseurs et pare-brise** : précisez que vous vérifiez qu'il n'y a pas d'éclat, ni de fissure (le cas échéant, signalez l'anomalie présente), et l'état de propreté suffisant.

- **Les essuie-glaces** : précisez que vous vérifiez leur présence physique.

- **La carrosserie et /ou la bâche** : précisez que vous vérifiez qu'il n'y a pas une partie de la carrosserie ou de la bâche abîmée (le cas échéant, signalez l'anomalie présente).

- **Le mode de chargement** : ouvrez correctement les portes de chargement (en les attachant et en les sécurisant) ou soulevez suffisamment la bâche. Montez dans le véhicule et précisez que vous vérifiez le mode de chargement et que la charge est bien répartie.

- **L'arrimage de la charge** : vérifiez et précisez que le chargement est bien arrimé.

- **La fermeture des portes ou bâche** : refermez les portes de chargement ou la bâche correctement. Vérifiez les mécanismes de sécurité. Le cas échéant, les sangles doivent être passées dans tous les anneaux et le cordon TIR bien fixé.

- **Le mécanisme de chargement** : s'il existe, précisez que vous vérifiez que le mécanisme est bien verrouillé.

- **La sécurité du système d'attelage. Précisez que vous vérifiez :**

- La sécurité de la sellette (véhicule articulé) et montrez-la.
- La sécurité de la manette d'accrochage (camion + remorque) et montrez-la.
- Que les câbles électriques sont correctement raccordés.
- Que les flexibles sont correctement raccordés.
- Que le frein de stationnement du véhicule tracté est desserré.
- Le cas échéant, que la (les) béquille(s) est (sont) complètement relevée(s) et que la manivelle est sécurisée dans son support.

→ Prenez également l'initiative des contrôles suivants. L'examineur vous aidera ensuite à vérifier leur bon fonctionnement. Montez dans votre véhicule comme s'il se trouvait sur la voie publique (face au véhicule et en vous tenant aux poignées). Fermez correctement la portière.

- **Les feux** : stop, de croisement, de route, de brouillard arrière (mise en marche du moteur).

- **Les clignotants**.

2. CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES.

→ Effectuez correctement un maximum de ces contrôles extérieurs vous-même. En cas d'oubli d'un élément, l'examineur vous le rappellera.

COMPORTEMENT ATTENDU

- **L'état des dispositifs réfléchissants (latéraux et arrière)** : montrez-les et précisez que vous vérifiez que ceux-ci sont présents et qu'ils ne sont pas abîmés.
- **Les écrous de roue** : pour une roue > montrez comment vous vérifiez qu'elle est correctement fixée et la séquence dans laquelle vous resserrez les écrous en formant une croix.
- **Les garde-boue** : montrez-les et précisez que vous vérifiez que ceux-ci sont présents et qu'ils ne sont pas abîmés.
- **Les réservoirs d'air** : montrez-les et purgez une des bombonnes (le cas échéant, précisez que votre véhicule est pourvu d'une purge automatique si un système relie tous les purgeurs).
- **Le verrouillage de la cabine** : montrez où se situe le mécanisme de verrouillage et précisez que vous vérifiez que la sécurité est bien mise (sauf si la vérification est faite via le tableau de bord).
- **La suspension** : simple contrôle visuel de l'état > regardez en direction des coussins ou des lames de ressort si elles sont visibles.
 - En cas de suspension pneumatique : précisez que vous vérifiez que les coussins ne sont pas abîmés et qu'ils sont en position route (même si le moteur ne tourne pas). Si les coussins ne sont pas en position route, vous devrez corriger cette position.
 - En cas de suspension à lames de ressort : précisez que vous vérifiez que les lames ne sont pas cassées.

CONTRÔLES INTÉRIEURS.

L'examineur vous demandera d'effectuer les contrôles suivants.

COMPORTEMENT ATTENDU

- Faites fonctionner :
 - L'avertisseur sonore.
 - Les essuie-glaces et lave-glace : vérifiez que les balais des essuie-glaces ne sont pas abîmés et que le produit lave-glace arrive bien sur le pare-brise (conduites non bouchées).
- Nommez ou expliquez avec vos mots chaque élément apparent du **tableau de bord**.
 - Le compte-tours.
 - Le compteur de vitesse.
 - L'indicateur de pression d'air.
 - L'indicateur de niveau de carburant.
 - Les témoins lumineux allumés.
 - La commande des feux de détresse.
 - Les commandes du système de désembuage.
- **Le verrouillage de la cabine** : désignez le voyant au tableau de bord. Si votre véhicule ne dispose pas de voyant, montrez effectivement le mécanisme de verrouillage de la cabine lorsque vous serez en dehors du véhicule.
- **La pression d'air** : faites tourner le moteur (si ce n'est pas déjà le cas) et précisez que vous vérifiez que les bombonnes se remplissent ou sont déjà remplies.
- **Essai des freins** : roulez à quelques km/h et puis freinez fortement pour vérifier que le véhicule réagit correctement. Vous devez utiliser la pédale de frein.

PRÉCAUTIONS POUR MONTER DANS VOTRE VÉHICULE.

A chaque fois que cela sera nécessaire, montez dans votre véhicule comme s'il se trouvait sur la voie publique.

COMPORTEMENT ATTENDU

- Montez face au véhicule et en vous tenant aux poignées.
- Fermez correctement votre portière.

PRÉCAUTIONS POUR DESCENDRE DU VÉHICULE.

Vous devrez arrêter et quitter votre véhicule pour rejoindre le trottoir, de la même manière que si vous étiez sur la voie publique où circulent d'autres usagers.

COMPORTEMENT ATTENDU

- Enclenchez le frein de stationnement avant de quitter votre poste de conduite.
- Mettez la boîte de vitesses au point mort (En effet, en cas de fuite d'air, si une vitesse est restée enclenchée, vous ne pouvez plus l'enlever pour redémarrer sans devoir forcer la boîte de vitesses).
- Précisez que vous vérifiez que les fenêtres et le toit ouvrant sont bien fermés.
- Coupez le moteur.
- Regardez dans votre rétroviseur gauche avant d'ouvrir votre portière pour descendre du véhicule.
- Descendez du véhicule la face vers le camion, en vous servant des poignées.
- Fermez la porte par laquelle vous êtes descendu et activez la fermeture sécurisée si la porte en est équipée.
- Précisez que vous vérifiez que les autres portes et/ou la bâche soient bien fermées.
- Précisez que les portes et/ou la bâche doivent être fermées avec, si elles en sont équipées, l'activation d'une fermeture sécurisée.
- Rendez-vous sur le trottoir. Il est vivement conseillé de toujours contourner le véhicule en restant face à la circulation. (Lorsque vous êtes stationné à droite de la chaussée, quittez le véhicule et contournez-le par l'arrière. Pour remonter dans le véhicule, contournez-le par l'avant).

RÉGLAGES.

Vous devrez expliquer comment prendre une position de conduite correcte, effectuer les réglages nécessaires et mettre votre ceinture de sécurité.

COMPORTEMENT ATTENDU

- Précisez comment vous effectuez les **réglages du siège**, tant en hauteur, en distance par rapport aux pédales qu'au niveau du **dossier**, pour pouvoir :
 - Passer les genoux devant la colonne de direction (pour ce faire, expliquez que vous devez éventuellement régler la hauteur et la profondeur du volant).
 - Enfoncer la pédale d'embrayage à fond sans devoir tendre la jambe.
 - Appuyer sur la pédale d'accélérateur tout en gardant le talon sur le sol.
 - Avoir les bras légèrement fléchis lorsque les mains tiennent le volant en position 10h10 - 9h15 (9h15 est en fait la position idéale pour la bonne manipulation du volant).
 - Tourner le volant sans devoir décoller le corps du dossier (pour ce faire, expliquez que vous devez éventuellement adapter l'inclinaison du dossier ou de la colonne de direction).
- Expliquez comment vous effectuez le réglage correct de vos **rétroviseurs**.
- Expliquez comment vous effectuez le réglage correct de votre **appuie-tête**.
- Expliquez comment vous placez correctement votre **ceinture de sécurité**.

MANŒUVRE 2 : DÉSACCOUPLEMENT - ACCOUPLEMENT DE LA REMORQUE.

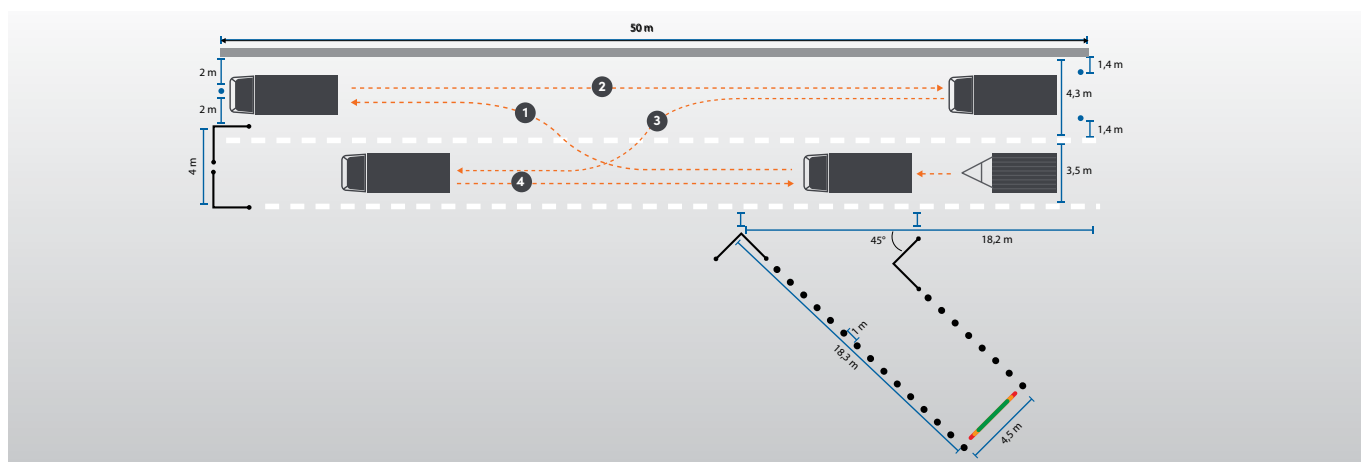
DURÉE 13 min. 30 sec. maximum. Vous serez pénalisé à partir de 13 min.

DIRECTIVES Le port de gants de sécurité est obligatoire. Vous ne pouvez pas les oublier au cours de la manœuvre.

DÉROULEMENT

Selon les caractéristiques de votre ensemble de véhicules, identifiez les étapes à respecter.

- Véhicule articulé (tracteur avec semi-remorque).
- Camion + remorque semi-portée.
- Camion + remorque.
- Camion + remorque, muni d'une boule comme système d'accrochage.



VÉHICULE ARTICULÉ (TRACTEUR AVEC SEMI-REMORQUE).

Étape 1

DÉSACCOUPLEMENT

Attention : L'ordre des groupes doit être strictement respecté.

GROUPE A

Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément.

L'ordre des opérations du groupe peut être modifié.

Cependant vous devez :

- Sécuriser le véhicule tracté (par le frein de stationnement, par les cales ou en retirant les flexibles) et baisser les béquilles jusqu'au sol **avant d'ouvrir la sellette**.
- Placer la suspension du véhicule tracté sur la position la plus basse avant de baisser les béquilles jusqu'au sol.
 - Retirez les flexibles.
 - Retirez les câbles électriques et d'ABS (si présent).
 - Placez les cales.
 - Serrez le frein de stationnement du véhicule tracté.
 - Montez légèrement la suspension du véhicule tracteur.
 - Placez la suspension du véhicule tracté sur la position la plus basse (si le véhicule tracté est équipé de suspension pneumatique).
 - Baissez les béquilles jusqu'au sol (et rentrez la manivelle si celle-ci sort latéralement du véhicule).
 - Ouvrez la sellette.

GROUPE B

Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément et l'ordre des opérations du groupe doit être respecté.

- Avancez lentement pour désaccoupler.
- Baissez la suspension du véhicule tracteur afin que la sellette ne soit plus en contact avec le véhicule tracté.
- Placez la suspension du véhicule tracteur en position route lorsque le châssis du véhicule tracteur n'est plus sous le véhicule tracté.

2

LE JOUR DE MON EXAMEN

Étape 2	→ Avancez le véhicule tracteur.
Étape 3	→ Reculez pour placer votre véhicule à côté de la semi-remorque. L'avant du véhicule tracteur doit arriver à même hauteur que l'avant de la semi-remorque. Vous pouvez quitter votre véhicule pour aller évaluer la distance qu'il vous reste à reculer.
Étape 4	→ Avancez ensuite votre véhicule et puis reculez de façon à placer le véhicule tracteur pour accoupler la semi-remorque. Au moment de l'accrochage, le véhicule tracteur doit être dans l'axe de la semi-remorque.

Étape 5	ACCOUPLEMENT Attention : L'ordre des groupes doit être respecté.
GROUPE A	Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément et l'ordre des opérations du groupe doit être respecté. ○ Reculez vers la semi-remorque de manière à réduire la distance, entre les deux véhicules, à 3 mètres au maximum. ○ Descendez (même s'il y a des caméras). ○ Vérifiez l'ouverture, la hauteur et le centrage de la sellette par rapport au véhicule tracté.
GROUPE B	Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément et l'ordre des opérations du groupe doit être respecté. ○ Placez la sellette sous le véhicule tracté. ○ Remontez le véhicule tracté en utilisant la suspension pneumatique du véhicule tracteur ou abaissez le véhicule tracté en utilisant les béquilles. ○ Accrocher le véhicule tracté. ○ Effectuez un essai de traction.
GROUPE C	○ Descendez et contrôlez la sécurité de la sellette.
GROUPE D	Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément. L'ordre des opérations du groupe peut être modifié. ○ Connectez les flexibles. ○ Connectez les câbles électriques. ○ Connectez le câble d'ABS (si présent).
GROUPE E	Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément. L'ordre des opérations du groupe peut être modifié. ○ Levez complètement les béquilles et sécurisez la manivelle dans son support. ○ Ôtez les cales. ○ Desserrez le frein de stationnement du véhicule tracté. ○ Placez la suspension des véhicules en position route.
GROUPE F	→ Avancez le train de véhicules d'environ 1,50 m. ○ Effectuez le contrôle électrique de la semi-remorque (feux stop, clignotants, feux de position, feux de brouillard). Vous devez en prendre l'initiative. L'examineur vous aidera ensuite à le réaliser.

RAPPEL : LES AUTRES COMPORTEMENTS FAUTIFS SONT PRIS EN COMPTE.

CAMION + REMORQUE SEMI-PORTÉE.

(Véhicule porteur et remorque munie d'un ou plusieurs essieux centraux, et d'un timon).

2

LE JOUR DE MON EXAMEN

Étape 1	
DÉSACCOUPLEMENT	
Attention : L'ordre des groupes doit être strictement respecté.	
GROUPE A	Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément. L'ordre des opérations du groupe peut être modifié. - Retirez les flexibles. Attention : Vous ne pouvez pas les laisser au sol. - Retirez les câbles électriques et d'ABS (si présent). Attention : Vous ne pouvez pas les laisser au sol. - Placez les cales. - Serrez le frein de stationnement du véhicule tracté. - Baissez la béquille avant jusqu'au sol (la béquille arrière ne doit pas être baissée). Rentre la manivelle si celle-ci sort latéralement du véhicule.
GROUPE B	Ouvrez le crochet d'attelage.
GROUPE C	Avancez lentement pour désaccoupler la remorque.

Étape 2	→ Avancez le véhicule tracteur.
Étape 3	→ Reculez pour placer votre véhicule à côté de la remorque. L'arrière du véhicule tracteur doit arriver à même hauteur que l'arrière de la remorque. Vous pouvez quitter votre véhicule pour aller évaluer la distance qu'il vous reste à reculer.
Étape 4	→ Avancez ensuite votre véhicule et puis reculez de façon à placer le véhicule tracteur pour accoupler la remorque. Au moment de l'accrochage, le véhicule tracteur doit être dans l'axe de la remorque.

Étape 5	
ACCOUPLEMENT	
Attention : L'ordre des groupes doit être respecté.	
GROUPE A	Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément et l'ordre des opérations du groupe doit être respecté. - Reculez vers la remorque de manière à réduire la distance, entre les deux véhicules, à 3 mètres au maximum. - Descendez avant d'être à moins d'1 m (même s'il y a des caméras). - Vérifiez l'ouverture et la hauteur du crochet d'attelage par rapport au timon.
GROUPE B	Accrochez la remorque.
GROUPE C	Descendez et contrôlez le dispositif de verrouillage du crochet d'attelage. → Si le dispositif n'est pas correctement verrouillé, trouvez une solution (essai de traction, enlever le frein de stationnement du véhicule tracté, utiliser la suspension, ...).
GROUPE D	Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément. L'ordre des opérations du groupe peut être modifié. - Connectez les flexibles. - Connectez les câbles électriques. - Connectez le câble d'ABS (si présent).

GROUPE E	Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément. L'ordre des opérations du groupe peut être modifié. ○ Ôtez les cales. ○ Remontez la béquille avant complètement et, le cas échéant, sécurisez la manivelle dans son support. ○ Desserrez le frein de stationnement du véhicule tracté.
GROUPE F	→ Avancez le train de véhicules d'environ 1,50 m. ○ Effectuez le contrôle électrique de la semi-remorque (feux stop, clignotants, feux de position, feux de brouillard). Vous devez en prendre l'initiative. L'examineur vous aidera ensuite à le réaliser.

RAPPEL : LES AUTRES COMPORTEMENTS FAUTIFS SONT PRIS EN COMPTE.

CAMION + REMORQUE.

Étape 1	DÉSACCOUPLEMENT Attention : L'ordre des groupes doit être strictement respecté.
GROUPE A	Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément. L'ordre des opérations du groupe peut être modifié. ○ Retirez les flexibles. Attention : Vous ne pouvez pas les laisser au sol. ○ Retirez les câbles électriques et d'ABS (si présent). Attention : Vous ne pouvez pas les laisser au sol. ○ Placez les cales. ○ Serrez le frein de stationnement du véhicule tracté.
GROUPE B	○ Ouvrez le crochet d'attelage.
GROUPE C	○ Avancez lentement pour désaccoupler la remorque.

Étape 2	→ Avancez le véhicule tracteur.
Étape 3	→ Reculez pour placer votre véhicule à côté de la remorque. L'arrière du véhicule tracteur doit arriver à même hauteur que l'arrière de la remorque. Vous pouvez quitter votre véhicule pour aller évaluer la distance qu'il vous reste à reculer.
Étape 4	→ Avancez ensuite votre véhicule et puis reculez de façon à placer le véhicule tracteur pour accoupler la remorque. Au moment de l'accrochage, le véhicule tracteur doit être dans l'axe de la remorque.

Étape 5	ACCOUPLEMENT Attention : L'ordre des groupes doit être respecté.
GROUPE A	Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément et l'ordre des opérations du groupe doit être respecté. ○ Reculez vers la remorque de manière à réduire la distance, entre les deux véhicules, à 3 mètres au maximum. ○ Descendez (même s'il y a des caméras). ○ Vérifiez l'ouverture et la hauteur du crochet d'attelage par rapport au timon. ○ Libérez le timon.
GROUPE B	○ Accrochez la remorque.

GROUPE C	Descendez et contrôlez le dispositif de verrouillage du crochet d'attelage. → Si le dispositif n'est pas correctement verrouillé, trouvez une solution (essai de traction, enlever le frein de stationnement du véhicule tracté, utiliser la suspension, ...).
GROUPE D	Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément. L'ordre des opérations du groupe peut être modifié. - Connectez les flexibles. - Connectez les câbles électriques. - Connectez le câble d'ABS (si présent).
GROUPE E	Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément. L'ordre des opérations du groupe peut être modifié. - Ôtez les cales. - Desserrez le frein de stationnement du véhicule tracté.
GROUPE F	→ Avancez le train de véhicules d'environ 1,50 m. Effectuez le contrôle électrique de la remorque (feux stop, clignotants, feux de position, feux de brouillard). Vous devez en prendre l'initiative. L'examineur vous aidera ensuite à le réaliser.

RAPPEL : LES AUTRES COMPORTEMENTS FAUTIFS SONT PRIS EN COMPTE.

CAMION + REMORQUE, MUNI D'UNE BOULE COMME SYSTÈME D'ACCROCHAGE.

Étape 1	DÉSACCOUPLEMENT Attention : L'ordre des groupes doit être strictement respecté.
GROUPE A	Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément. L'ordre des opérations du groupe peut être modifié. - Retirez le câble de sécurité. - Retirez les câbles électriques. Attention : vous ne pouvez pas les laisser au sol. - Serrez le frein de stationnement du véhicule tracté. - Baissez la béquille jusqu'au sol (et rentrez la manivelle si celle-ci sort latéralement du véhicule).
GROUPE B	Levez la poignée.
GROUPE C	Avancez lentement pour désaccoupler la remorque.

Étape 2	→ Avancez le véhicule tracteur.
Étape 3	→ Reculez pour placer votre véhicule à côté de la remorque. L'arrière du véhicule tracteur doit arriver à même hauteur que l'arrière de la remorque. Vous pouvez quitter votre véhicule pour aller évaluer la distance qu'il vous reste à reculer.
Étape 4	→ Avancez ensuite votre véhicule et puis reculez de façon à placer le véhicule tracteur pour accoupler la remorque. Au moment de l'accrochage, le véhicule tracteur doit être dans l'axe de la remorque. → L'examineur vous aidera pour vous approcher de la remorque.

Étape 5 ACCOUPLEMENT Attention : L'ordre des groupes doit être respecté.	
GROUPE A	Reculer.
GROUPE B	Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément. L'ordre des opérations du groupe peut être modifié. Cependant vous ne pouvez pas lever complètement la béquille si vous avez desserré le frein de stationnement de la remorque pour accoupler la remorque. - Desserrez le frein de stationnement du véhicule tracté. - Accrochez la remorque et précisez et/ou montrez immédiatement (physiquement ou oralement) que vous vérifiez la sécurité. - Connectez les câbles électriques. - Attachez le câble de sécurité. - Levez complètement la béquille et bloquez la roue (rentrez la manivelle si celle-ci sort latéralement du véhicule).
GROUPE C	→ Avancez le train de véhicules d'environ 1,50 m. Effectuez le contrôle électrique de la remorque (feux stop, clignotants, feux de position, feux de brouillard). Vous devez en prendre l'initiative. L'examineur vous aidera ensuite à le réaliser.

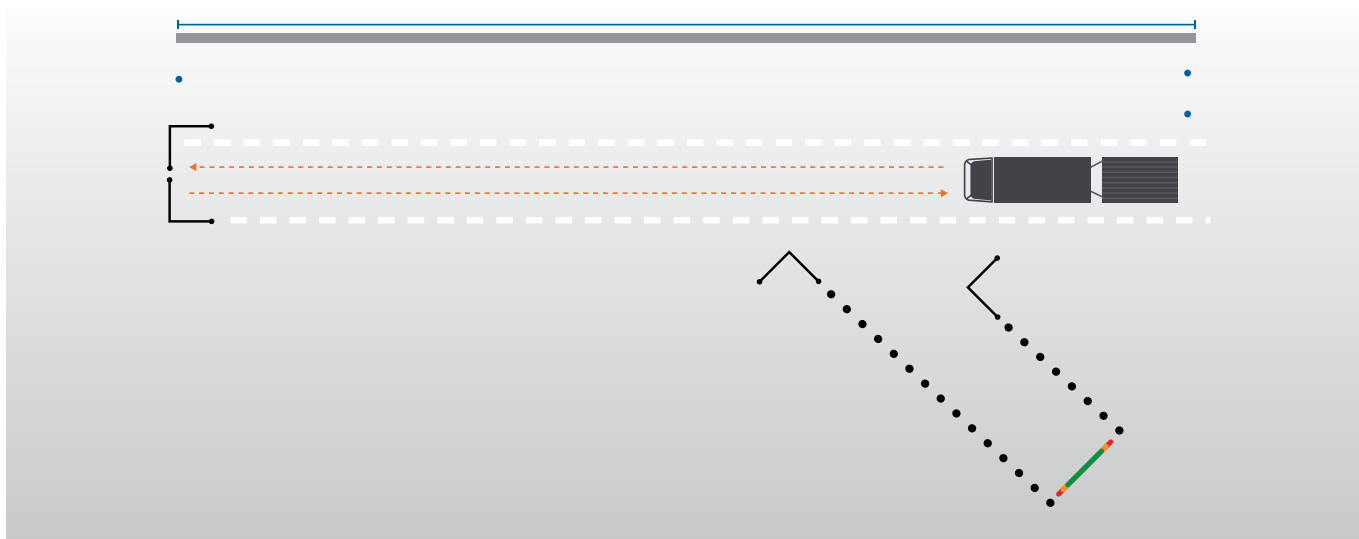
RAPPEL : LES AUTRES COMPORTEMENTS FAUTIFS SONT PRIS EN COMPTE.

MANŒUVRE 3 : MARCHÉ ARRIÈRE EN LIGNE DROITE.

DURÉE

2 min. 30 sec. maximum. Vous serez pénalisé à partir de 2 min.

DÉROULEMENT



Étape 1

→ Avancez dans le passage étroit de façon à mettre l'avant du véhicule tracteur entre les barrières et l'ensemble entre les lignes.

Étape 2

→ Reculez dans le passage étroit, dans un mouvement continu, jusqu'au moment où l'avant du véhicule tracteur a dépassé la hauteur du bord extérieur de la barrière de gauche.

CONSIGNES

- Vous ne pouvez pas rouler sur les lignes au sol.
- Vous ne pouvez réavancer qu'une seule fois, si nécessaire, avant d'atteindre la position finale.
- De plus, vous pouvez vous arrêter une fois et continuer dans le même sens.

RAPPEL : LES AUTRES COMPORTEMENTS FAUTIFS SONT PRIS EN COMPTE.

2

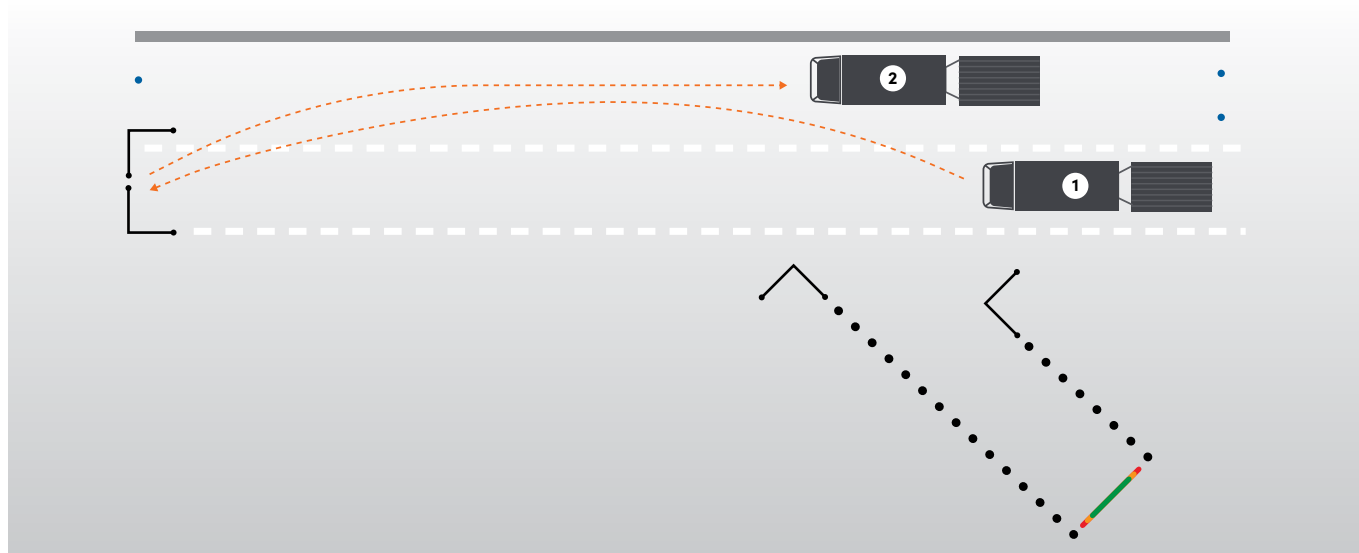
LE JOUR DE MON EXAMEN

MANŒUVRES 4 : RANGEMENT LE LONG D'UN TROTTOIR.

DURÉE

4 min. maximum. Vous serez pénalisé à partir de 3 min. 30 sec.

DÉROULEMENT



Étape 1

La position de départ = position finale de la manœuvre « Marche arrière en ligne droite ».

→ Avancez de façon à mettre l'avant de votre véhicule tracteur entre les barrières.

Étape 2

→ Reculez et stationnez votre train de véhicules le long du trottoir (défini par une bordure).

→ Votre train de véhicules doit être rangé à **maximum 30 cm** du trottoir et **parallèlement à lui**. L'avant du véhicule tracteur doit dépasser la hauteur du bord extérieur de la barrière de gauche.

→ Lorsque vous estimez être bien placé, signalez-le (klaxon, ...).

CONSIGNES

→ Vous ne pouvez pas rouler sur la ligne discontinue située le plus à gauche (délimite le bord de la rue).

→ Le nombre de mouvements n'est pas limité.

→ Vous pouvez quitter le véhicule à tout moment pour aller vérifier la position du train de véhicules.

RAPPEL : LES AUTRES COMPORTEMENTS FAUTIFS SONT PRIS EN COMPTE.

MANŒUVRES 5 ET 6 : VIRER EN MARCHÉ ARRIÈRE ET RECUL À QUAI.

DURÉE

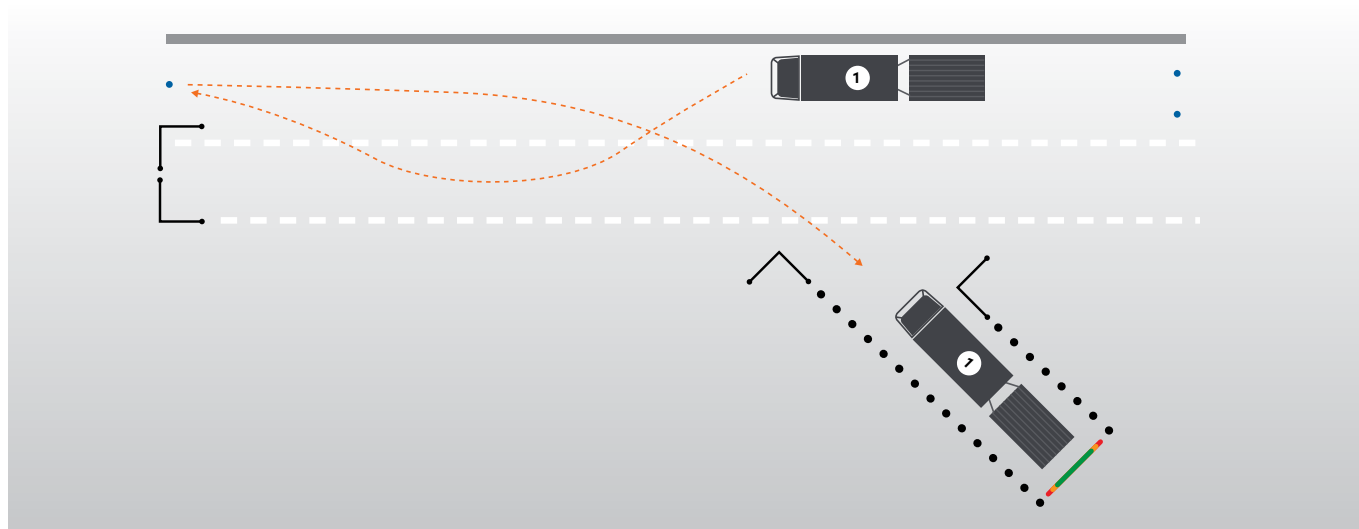
Avec un camion-remorque :

10 min. maximum pour les 2 manœuvres combinées. Vous serez pénalisé à partir de 9 min. 30 sec.

Avec un autre train de véhicules :

7 min. maximum pour les 2 manœuvres combinées. Vous serez pénalisé à partir de 6 min. 30 sec.

DÉROULEMENT



Étape 1

La position de départ = position finale de la manœuvre « Rangement le long du trottoir ».

→ Avancez de façon à mettre l'avant de votre véhicule tracteur devant la balise.

Étape 2

→ Virez en marche arrière sans toucher les balises et rangez convenablement votre train de véhicules le plus près possible du quai et **perpendiculairement** à celui-ci.

○ Votre véhicule tracteur doit être dans l'axe de la remorque.

○ Vous devez **centrer** l'ensemble au quai.

○ Votre remorque doit être à **moins de 20 cm** du quai.

→ Vous pouvez toucher le quai mais vous ne pouvez pas le déplacer de plus de 15 cm.

→ Lorsque vous estimez que vous êtes correctement rangé à quai, signalez-le (klaxon, ...).

CONSIGNES

→ Vous pouvez rouler sur les lignes discontinues.

→ Le nombre de mouvements n'est pas limité.

→ Vous pouvez quitter votre véhicule à tout moment pour aller vérifier la position du train de véhicules.

RAPPEL : LES AUTRES COMPORTEMENTS FAUTIFS SONT PRIS EN COMPTE.

2

LE JOUR DE MON EXAMEN



MON ÉPREUVE DE QUALIFICATION INITIALE

SELON UN SCÉNARIO COMPRENANT 6 THÈMES.

DÉROULEMENT

- Un scénario tiré au sort précise les thèmes de l'épreuve.
- L'examineur vous informe préalablement du déroulement de l'épreuve et vous en donne les directives au fur et à mesure.
- L'ordre des thèmes est laissé au choix de l'examineur.
- L'examineur vous remet sur la voie lorsqu'il constate que vous répondez correctement mais pas dans le sens de ce qui est attendu.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

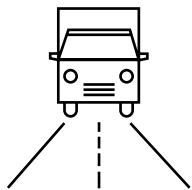
- Vous ne pouvez ni courir, ni sauter du véhicule ou en descendre dos tourné à lui, ni y monter en passant des marches, ni vous tenir au volant pour y monter ou en descendre.
- Vous ne pouvez pas laisser la portière côté conducteur ouverte.
- Vous devez porter des gants de protection appropriés lors des thèmes 1 et 2

2

LE JOUR DE MON EXAMEN

Thème 1	Prévenir les risques physiques lors du chargement du véhicule. → Vous êtes à l'extérieur de votre véhicule. → Placez la palette mise à votre disposition dans l'espace de chargement en tenant compte des principes ergonomiques, des gestes et des postures à risques.
Thème 2	Arrimer un chargement en conformité avec les règles de sécurité et la bonne utilisation du véhicule. → Vous êtes à l'extérieur de votre véhicule. → Maintenez les portes, ou la bâche, ouvertes. → Placez et arrimez 2 ou 4 fûts dans l'espace de chargement selon le scénario : - 4 fûts debout sur palette. - 2 fûts couchés sur le sol. - 4 fûts debout sur tapis. → Réalisez l'arrimage pour un transport par route, selon les normes du guide européen. → Durée : 20 min. maximum. Vous serez pénalisé après 15 min.
Thème 3	Prévenir la criminalité et le trafic de clandestins → Mimez et expliquez les mesures à prendre avant de quitter le véhicule ou de le reprendre après une halte.
Thème 4	Evaluer les situations d'urgence et agir en conséquence. → Mimez et expliquez les mesures à prendre dans une des situations suivantes, décrite par le scénario : - Procédure d'appel d'urgence. - Procédure en cas d'incendie. - Changement d'un pneu. - Feu sous siège.
Thème 5	Remplir correctement un constat d'accident. → Remplissez les rubriques désignées par le scénario, en fonction du dessin de l'accident fourni par l'examineur. → Durée : 15 min. maximum.
Thème 6	Remplir correctement une lettre de voiture (modèle CMR). → Remplissez les données dans les cases correspondantes du document CMR sur la base d'un ordre de chargement fourni par l'examineur. → Durée : 15 min. maximum.

LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE LORS DE L'ÉPREUVE EST FOURNI, LE CAS ÉCHÉANT, PAR LE CENTRE D'EXAMEN.



MON ÉPREUVE SUR LA VOIE PUBLIQUE

CIRCUIT DE 45 MINUTES OU DE 90 MINUTES (CAP) MINIMUM.

Après la réussite de votre épreuve sur terrain privé (manœuvres), vous serez admis à l'épreuve sur la voie publique selon les modalités de votre apprentissage.

Vous devrez être en mesure d'utiliser correctement votre tachygraphe. Lorsque votre véhicule est équipé d'un tachygraphe analogique, vous remplirez un disque que vous devrez insérer dans l'appareil avant votre départ. À la fin de l'épreuve, vous complèterez ce disque. Dans le cas d'un tachygraphe digital (qui sera utilisé sans carte), vous imprimerez le ticket en fin d'examen.

L'examineur vous guidera en vous indiquant clairement et suffisamment à temps l'itinéraire que vous devrez suivre. Il ne vous tendra jamais de piège.

L'examineur évaluera votre conduite en fonction de votre respect du code de la route, mais aussi de votre maîtrise du train de véhicules et de votre comportement dans la circulation. Vous veillerez donc à adapter votre vitesse aux circonstances et à respecter la réglementation routière. Si vous ne participez pas suffisamment au trafic, il ne sera pas en mesure d'évaluer votre conduite.

De plus, durant l'épreuve de 90 minutes :

- L'examineur vous demandera de stationner votre train de véhicules, en marche avant, comme si vous deviez prendre votre temps de repos réglementaire.
- Lorsqu'une possibilité de dépasser se présentera, l'examineur attend que vous dépassiez dès que vous estimerez pouvoir le faire en toute sécurité.
- Si l'examineur vous demande de suivre une direction clairement indiquée par la signalisation présente sur la voie publique, vous devez effectuer d'initiative les éventuels changements de direction nécessaires au bon suivi de l'itinéraire.

3 APRÈS MON EXAMEN



QUELLES DÉMARCHES ?



RÉUSSITE

**TERRAIN
PRIVÉ & VOIE
PUBLIQUE**
(validité 3 ans)

→ **Félicitations !** Vous recevez le formulaire « **Demande de permis de conduire** » à présenter à votre **ADMINISTRATION COMMUNALE** pour obtenir votre **permis de conduire** valable pour la catégorie **C + E** ou **C1 + E**.

**QUALIFICATION
INITIALE**
(validité 3 ans)

→ **Félicitations !** Vous recevez le formulaire « **Certificat de qualification initiale Groupe C** » à présenter à votre **ADMINISTRATION COMMUNALE** pour obtenir le **code 95** en regard des catégories du groupe C.

TERRAIN PRIVÉ
uniquement

→ **Attention !** La validité de l'épreuve est de 1 an (ou 3 ans dans le cas de l'examen combiné).

→ **VOUS DEVEZ RÉUSSIR L'ÉPREUVE SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS CE DÉLAI.**



ÉCHEC

Délai minimum

→ Vous ne pouvez pas vous représenter à un nouvel examen identique le jour même de votre échec.

**Après 2 échecs
(manœuvres et/
ou voie publique)**

Votre permis provisoire est en cours de validité :

→ Vous devez suivre une formation pratique de **4 heures de cours** auprès d'une **auto-école agréée** avant un nouvel examen.

**EN FILIÈRE
LIBRE**

→ Vous recevez un « **Certificat d'enseignement pratique** » à présenter au centre d'examen.

→ **À partir de votre 3^{ÈME} EXAMEN**, le train de véhicules de l'**auto-école** agréée est obligatoire.

**QUALIFICATION
INITIALE**

→ Pas de formation spécifique obligatoire.



LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Le titulaire de la catégorie C + E et de la catégorie D obtient, sans examen, la catégorie D + E.

→ Le titulaire de la catégorie C1 + E et de la catégorie D1 obtient, sans examen, la catégorie D1 + E.



MON CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

QUELLE EST SA VALIDITÉ ?

- Le CAP a une durée de validité de **5 ans** qui peut être prolongée par une formation continue.
- Le CAP Groupe C est valable pour la conduite de véhicules des catégories C1, C1 + E, C et C + E si vous disposez d'un permis de conduire pour ces catégories (également si vous obtenez une nouvelle catégorie après le CAP).
- Le code communautaire 95, suivi de la date d'échéance du CAP, est apposé sur votre permis de conduire en regard de la catégorie pour laquelle il est valide.

COMMENT PROLONGER MON CAP ?

La durée de votre CAP devra être prolongée par l'autorité compétente sur la base des certificats de formation continue, délivrés par un centre de formation agréé. Pour conserver votre CAP, vous devrez fournir la preuve du suivi de **35 heures de formation continue sur une période de 5 ans**.



UNE REMARQUE ? UN PROBLÈME ?

VOUS AVEZ UNE RÉCLAMATION À FORMULER ?

Adressez-vous immédiatement au chef du centre d'examen. C'est la méthode la plus simple et la plus rapide parce que vous êtes sur place et que l'objet du litige peut être traité immédiatement.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée, adressez-vous à notre service qualité via notre site internet et, en dernier ressort au service public de Wallonie

QUELLE EST LA PROCÉDURE DE RECOURS ?

Après un deuxième échec à une épreuve pratique ou après une décision d'exclusion pour irrégularité, vous pouvez introduire un recours pour le dernier examen présenté, dans les 15 jours de l'échec ou de la décision d'exclusion, par lettre recommandée → **Consultez notre site web pour plus d'informations.**



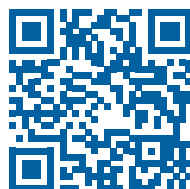
EN CAS DE DÉCHÉANCE

Pour ce cas particulier → **Consultez notre site web pour plus d'informations.**

NOUS VOUS SOUHAITONS
BONNE CONTINUATION
DANS VOTRE APPRENTISSAGE !

INFORMATIONS & RENSEIGNEMENTS

<https://www.autosecurite.be>



Editeur responsable
Olivier Goies

**Avenue du Parc, 33
4800 Verviers**

© Autosécurité 2025